

# Les éch<sup>+</sup>s du silo

janvier 2022 – numéro 29

LA LETTRE DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'ARDÈCHE

JULIETTE GAULTIER, DIRECTRICE DES ARCHIVES ET SON ÉQUIPE, VOUS PRÉSENTENT LEURS MEILLEURS VŒUX POUR L'ANNÉE 2022

## ÉDITO

Chaque année, les Archives départementales accueillent plusieurs milliers de scolaires dans leurs murs, proposent des expositions, des conférences, des visites, des ateliers qui apportent au plus près de nos concitoyens, y compris les plus éloignés de la culture, une nouvelle lumière sur le patrimoine départemental. Pour mettre en œuvre ces opérations de valorisation, c'est un dialogue quotidien qui est mené par les Archives avec toutes nos administrations, celles du Département en premier lieu, mais aussi celles de l'État et l'ensemble des collectivités locales. Visites, conseils, échanges et aujourd'hui formations spécifiques composent un éventail complet mis à disposition de l'ensemble des agents publics par les Archives départementales pour garantir la préservation sur le temps long des documents qui seront, demain, au cœur de notre patrimoine et qui façonneront notre histoire commune.

■ Olivier Amrane, Président du conseil départemental de l'Ardèche.  
Christian Féroussier, 2<sup>e</sup> vice-président en charge des sports, de la culture, de la vie associative et de l'attractivité du territoire.

## IDEE RECUE N°1 : LES ARCHIVES, CE SONT DE VIEUX PAPIERS



Extrait du diaporama diffusé lors de la formation «Archives : mode d'emploi».

## ÉVÉNEMENT

### (IN)FORMER LES PRODUCTEURS D'ARCHIVES

Après un premier succès en 2020 d'une formation organisée par les Archives départementales en partenariat avec l'Association des maires de France en Ardèche (AMF07) auprès des communes, l'idée est née de pérenniser ce partenariat et de l'étendre à de nouvelles administrations. Du côté des communes, Vessey et Charmes-sur-Rhône ont accueilli trois sessions des formations «Archives : mode d'emploi» : aménagement des locaux, tri et élimination d'archives, valorisation patrimoniale des documents, communication aux usagers ont fait partie des thématiques abordées à cette occasion. Ce sont ainsi plus de

cinquante communes et EPCI qui ont bénéficié de ces demi-journées de formation et d'échanges ; à l'issue de la séance, plusieurs visites en communes ont été organisées pour approfondir ces premières bases. Au Département, le renouvellement de l'offre de formation dédiée à la bonne gestion des archives s'établit désormais dans la durée, avec une inscription au catalogue de formation des agents. Experts dans le classement et la valorisation, les archivistes se muent également en communicateurs pour toujours plus sensibiliser à l'impérieuse nécessité de la bonne gestion des documents et des données numériques ! ■

## ZOOM

### ARCHIVES : MODE D'EMPLOI

C'est le titre de la formation proposée aux services du Département, que les archivistes appellent aussi «services producteurs». Parmi les compétences des Archives départementales, la collecte d'archives publiques est particulièrement cruciale, le but final étant d'obtenir du service producteur un versement de documents ou d'autoriser des éliminations

en conformité avec la réglementation. Afin de donner les clés pour une bonne gestion et un archivage efficace des documents papier et des données numériques, les Archives départementales proposent une formation générale pour une première familiarisation avec les archives. À travers enseignements théoriques et exercices pratiques, l'objectif est d'apprendre à gérer les dossiers au quotidien, à procéder aux éliminations et aux versements réglementaires. Les premières sessions se sont déroulées en octobre ; elles seront suivies d'autres au 1<sup>er</sup> semestre 2022, avec à terme, un élargissement aux services de l'État. ■

# MAGALI HEUDES, UN NOUVEAU LIEN ENTRE PRODUCTEURS ET ARCHIVISTES



**Magali Heudes n'est pas archiviste de formation, elle le devient. Après des études d'anglais, elle intègre l'école d'assistante sociale et pendant 20 ans, elle va suivre des personnes et des familles, sur le terrain, du Limousin à l'Ardèche, en intégrant le Département en 2015.**

Mais une envie de changement va la pousser vers les métiers culturels. Après un remplacement au service études juridiques et ressources documentaires, c'est finalement aux Archives départementales qu'elle va trouver sa nouvelle voie. En septembre 2020, elle rejoint la direction, à la fois à l'accueil et au domaine fonds, qui est le lien direct avec les producteurs d'archives : services de l'État, services du Département, communes, EPCI... De la collecte au classement, elle apprend l'histoire des administrations, les obligations réglementaires, les normes de classement. Son remplacement

à l'accueil lui permet d'envisager tout le spectre des Archives, de la production de documents à leur communication, sur place ou à distance. Puis, elle accompagne ses collègues dans les services pour rencontrer les producteurs. De cette expérience, très empirique, elle peut expliquer, avec ses collègues archivistes, lors des journées de formation, quels sont les buts et la finalité de bien gérer ses documents de travail. Tout particulièrement, en s'adressant à des agents des services sociaux, dont elle connaît le travail et les contraintes, elle explique le sens de la collecte. Que garder, pourquoi ? Qui en aura l'usage ? Pour quelle temporalité ? Ces journées d'information sont pour elle un temps d'échanges, une transmission entre son expérience ancienne et nouvelle, mais aussi un lien avec sa personnalité tournée vers les autres et c'est comme ça qu'elle s'épanouit, entre richesse et diversité des échanges et des archives. ■

## FONDS INÉDIT

# PHOTOGRAPHIES DE LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION DU DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Dotées depuis maintenant plus d'un an d'un système d'archivage électronique opérationnel, sorte de nouveau « bâtiment » numérique, les Archives départementales ont reçu tout au long de l'année 2021 plusieurs versements de la part des services du Département. Parmi ceux-ci, la direction de la communication du Département de l'Ardèche a réalisé un versement de 30 Go de données : agenda du président du conseil départemental, communiqués de presse, et surtout un très grand nombre de photographies illustrant les déplacements des élus et l'ensemble des politiques départementales. Grâce à ce versement où l'iconographie tient une grande place, des temps forts de la vie du Département reprennent vie, de séances d'investiture du président en constructions de collègues, en passant par l'inauguration du MuséAl. Ce versement permet aussi de retracer les temps forts de la carrière des agents départementaux, avec des dossiers sportifs, où l'on retrouvera les participants au Marathon des Gorges, ou plus culturels, comme les visites, lors des journées « nouveaux arrivants », des Archives départementales ! ■



De ferme en ferme 2009, Hôtel du département, Privas. Archives départementales de l'Ardèche, 3024 W.



## ENTRETIEN

# LAURENCE LIANZON, FORMÉE ET PRÊTE À ARCHIVER

Laurence Lianzon, agent du service projet partenariat proximité au sein de la direction de l'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées du Département, a suivi la formation «Archives : mode d'emploi» le 12 octobre 2021 et elle revient sur cette expérience.

### Pourquoi suivre une telle formation ?

J'ai été informée de cette formation par la DRH. Je m'y suis immédiatement inscrite, elle répondait à mon besoin de connaître les modalités d'archivage papier et numérique de dossiers anciens, d'en connaître les règles en cours (classement, nommage, etc.), d'obtenir des conseils et des points de vigilance.

«L'intérêt de la formation est de changer l'image d'un archivage [...] chronophage au profit d'un archivage efficace [...] au sein d'un service»

### Que vous a-t-elle apporté ?

Comme toute formation, un des premiers apports est de rencontrer des collègues d'autres services et constater que bien que nos métiers soient très différents, nous sommes tous confrontés aux mêmes problématiques : une production importante de documents papier et numérique, la difficulté de se donner une discipline collective pour mettre en place et suivre un plan de classement et d'archivage. La formation m'a ouvert les yeux sur les autres buts de l'archivage tels que la protection de ses droits en cas de contentieux, la justification de son activité lors d'un contrôle... Elle apporte un panorama complet sur les exigences légales en matière de tri, conservation et communication de documents ainsi que sur les responsabilités de chacun dans la chaîne de production. Si la formation n'apporte pas une méthode clé en main, elle permet de mettre en lumière des conseils et repères pour nous questionner et mieux connaître notre fonctionnement et notre service afin de mettre en place collectivement, un plan de classement. L'intérêt de la formation est de changer l'image d'un archivage considéré comme chronophage au profit d'un

archivage efficace et efficient au sein d'un service, d'une direction.

### Comment pensez-vous mettre en œuvre vos nouvelles connaissances ?

Je souhaite avant tout partager ce que j'ai appris avec mes collègues. L'archivage est une culture collective. À mon niveau, j'ai un linéaire important de dossiers clôturés (avant ma prise de poste) à archiver, de dossiers en cours et d'autres récemment clôturés mais encore utiles. Ils contiennent des données personnelles, des ouvertures de droits sociaux, des autorisations d'exercer l'accueil familial à titre onéreux de personnes adultes handicapées ou de personnes âgées, des recours contentieux... Notre objectif est de pouvoir mettre en place un plan d'archivage afin de libérer les armoires du bureau et mettre en place un plan de classement pour préparer les futurs archivages et surtout de cesser l'impression de documents inutiles. C'est un travail de grande ampleur qui ne pourra pas se réaliser sans l'accompagnement des Archives départementales notamment pour avoir des conseils personnalisés et la validation du tableau d'archivage. Ce travail pourrait être ensuite un guide pour les collègues de notre service. ■

## SITE WEB

# DU NOUVEAU AU MENU !

Les habitués du site internet des Archives départementales auront peut-être remarqué, ces derniers mois, un peu de changement dans le bandeau principal. Une nouvelle rubrique a en effet fait son apparition «Gérer vos archives» et pour lui faire de la place, «Consulter les archives numérisées» et «Rechercher dans les fonds et dans la bibliothèque» se sont simplifiées en «Archives numérisées» et «Rechercher». Si la rubrique pour la bonne gestion des archives n'est pas nouvelle, elle était néanmoins jusqu'il y a peu bien cachée, trop même, pour les administrations et les communes ! C'est pour répondre à ce besoin de nos «producteurs d'archives» qu'elle est désormais immédiatement accessible dès l'accueil du site. Tableaux de tri des archives, modèles de bordereaux de versement



et d'élimination, conseils pratiques sont autant d'outils à retrouver dans cette rubrique plus administrative mais qui est le gage de la bonne conservation des archives sur tout le territoire. ■

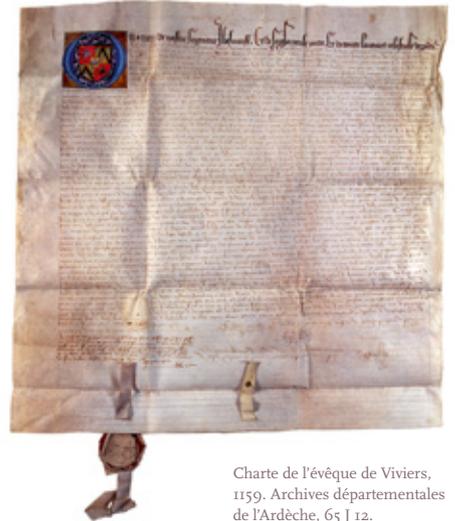
## MÉDIATION

# UN ATELIER POUR LES APPRENTIS PALÉOGRAPHE

La paléographie, c'est tout simplement la lecture des textes anciens. Du Moyen Âge jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, c'est une plongée dans les écritures et dans l'apprentissage de leur déchiffrement qui vous sera proposée, au travers de documents issus des fonds ardéchois. Alors, remontez vos lunettes, dégainez votre loupe et préparez-vous pour

découvrir les écritures anciennes, grâce au nouveau cours « initiation à la paléographie », dispensé à partir de janvier aux Archives départementales de l'Ardèche.

Pour participer aux cours de paléographie, programme et inscription sont à retrouver sur notre site internet! ■



Charte de l'évêque de Viviers, 1159. Archives départementales de l'Ardèche, 65 J 12.

## FOCUS

# LA MÉMOIRE DES COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS CONSERVÉE

Quelle commune ou intercommunalité n'a pas son bulletin d'information? C'est la publication officielle du conseil municipal, celle où les citoyens trouvent de nombreuses informations. On y retrouve l'actualité, mais aussi parfois, le patrimoine, l'histoire, ce qui en font des sources de première importance pour les chercheurs, d'aujourd'hui et de demain. Le bulletin municipal ou intercommunal peut être le plus souvent annuel, semestriel, trimestriel voire mensuel pour les plus importantes communes. La bibliothèque des Archives les collecte de façon quasi exhaustive, le plus

ancien date des années 1930, et a été édité par la ville de Joyeuse dont le maire était Jos Jullien, déjà célébré par les Archives. À la suite des dernières élections, les bibliothécaires ont lancé une campagne de collecte et contacté les 335 communes et les 19 EPCI. C'est ainsi que sont entrés et classés 120 titres en 2020-2021, dont une vingtaine sous forme numérique (newsletters). Fin 2021, 420 bulletins toutes périodes confondues, couvrant tout le territoire ardéchois, du simple feuillet recto-verso à la plus belle revue en quadricouleur, sont consultables en salle de lecture. ■



Choix de bulletins municipaux et intercommunaux entrés en 2021.

Direction : Juliette Gaultier – Rédaction : Juliette Gaultier, Magali Heudes, Anne-Laurence Hostin, Laurence Lianzon, Émilie Saussac, François Stévenin. – Iconographie : Éric Penot Conception graphique et mise en page : Perluette & BeauFixe – ISSN : 2262-1903

## DATES À RETENIR

Pass sanitaire obligatoire.

**Jusqu'au 2 septembre 2022, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h**  
Exposition « Des hommes, des femmes, des usines – Regard(s) sur l'industrie en Ardèche ».

**Jeudi 27 janvier 2022 à 17h**  
Visite guidée de l'exposition.

**Jeudi 27 janvier 2022 à 18h30**  
Conférence de Matthieu de Oliveria « Les archives d'entreprise ».

**Du 7 au 31 mars 2022, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h**  
Exposition temporaire « Fibre féminine ».

**Jeudi 10 mars 2022 à 17h**  
Visite guidée de l'exposition.

**Jeudi 10 mars 2022 à 18h30**  
Conférence de Blandine Clozel « Les travaux du Bureau de recherche d'exploitation géologique et minière ».

**Horaires Salle de lecture :**  
du lundi au jeudi de 8h30 à 12h  
et de 13h15 à 17h

**Horaires Service des Archives :**  
du lundi au vendredi de 8h30  
à 12h et de 13h15 à 17h